

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019 à 20h00

1 - Budget commune : décision modificative n°2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 200 000 € doit être versée à la SEMCODA et que, pour cela, il est nécessaire de modifier le budget communal. Il propose de transférer 200 000 € du compte D 261 (participations et créances rattachées / titres de participations) au compte D 20422 (subventions d'équipements versées / privé bâtiments et installations).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2. »

2 - SEDI : éclairage public avenue des Marais

M. le Maire rappelle que la commune a demandé au Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) de réaliser la troisième tranche des travaux d'éradication des ballons fluo de l'éclairage public, sur l'avenue des Marais. Le coût de cette tranche est estimé à 41 026 € TTC : 37 575 € de financement externe et 3 451 € à la charge de la commune (dont 195 € de participation aux frais du SEDI).

Afin de permettre au SEDI de planifier ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet présenté et de son plan de financement.

3 - Acquisition de terrain cadastré AH 32 et 33

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'acquérir un terrain situé à Chantemerle, cadastré AH 32 et 33, d'une superficie totale de 3086 m², pour un montant de 14 950 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

4 - Acquisition de terrain cadastré AH 34

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'acquérir un terrain situé à Chantemerle, cadastré AH 34, d'une superficie totale de 1442 m², pour un montant de 7 210 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

5 - Amortissement de la subvention versée à la SEMCODA

M. le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont tenues d'amortir les subventions d'équipement versées. Les durées d'amortissement sont fixées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Concernant la subvention de 200 000 € versée à la SEMCODA pour la construction de l'espace de santé d'Autimont, il propose une durée d'amortissement de 20 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'amortissement sur 20 ans de la subvention versée à la SEMCODA.

6 - Acquisition de terrain cadastré AI 646

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'acquérir un terrain situé aux Millières, d'une superficie de 564 m², à détacher de la parcelle cadastré AI 646 (d'une superficie totale de 4935 m²), pour un montant de 2 256 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019 à 20h00

Absente : S. Moiroud (excusée)

1 - Affouage

Concernant la campagne 2019-2020 d'affouage, M. le Maire propose :

- d'ouvrir la coupe n°14 à Faramans (coupe en cours) ;
- d'approuver le règlement d'exploitation ;
- d'ouvrir les inscriptions, en mairie, du lundi 25 novembre au samedi 14 décembre 2019 (numéro de téléphone de l'affouagiste et du bûcheron obligatoires) ;
- de fixer à 5, le nombre de moules à payer lors de l'inscription (5 € le moule) ;
- d'ouvrir la coupe du samedi 21 décembre 2019 au samedi 28 mars 2020 ;
- d'autoriser la vidange du lundi 22 juin au dimanche 23 août 2020 (adaptable en fonction des conditions météorologiques) ;
- de nommer garants de la coupe : Guy Carras, Mikaël Gros et Michel Guillon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus et charge M. le Maire de demander à l'ONF l'ouverture de la coupe.

2 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au recrutement d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'agent contractuel à temps non complet (30 heures par semaine) ;
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (30 heures par semaine).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications du tableau des effectifs.

Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.)

Le 24 septembre 2019 :

Lecture du règlement, nous parlons de la nécessité d'avoir des règles afin de permettre un bon fonctionnement de la démocratie et de la République.

Budget de l'année : 3 000 euros pour l'année scolaire + 481€58 (reste de l'année dernière).

Pour cette année les élus réfléchissent sur l'achat de jeux pour les plus grands.

Les adultes rappellent que suite à la journée propre, les élus juniors avaient remarqué un nombre important de mégots jetés par terre et avaient suggéré un ajout de cendriers et une réflexion sur le tabagisme.

Cette 1^{ère} séance s'est bien passée. Une grande volonté de participer a été constatée, elle a entraîné des prises de paroles nombreuses mais un peu désordonnées ; ceci devrait être maîtrisé au fil du temps.

Le 15 octobre 2019 :

Nous reprenons la discussion concernant les jeux pour les plus grands. Après un intéressant temps d'expression et un vote, il est décidé de reporter ce travail et de se concentrer sur un projet touchant le village tout entier.

Une action en direction des mégots jetés sur la voie publique et une réflexion concernant le tabagisme seront les axes prioritaires pour ce début de mandat.

Comme l'année dernière les élus décident de travailler en groupe :

- Groupe communication en direction des habitants : Maxime Marnat et Quentin Serverin.
- Groupe communication en direction des professionnels de santé : Maëlys Djellouli, Jordane Clarin, Lya Barros.
- Groupe « petits cendriers » : Paco Sanchez et Mattias Genty.
- Groupe « grands cendriers » : Elyne Jouvhomme et Héloise Grivaux.

Le 19 novembre 2019 :

Retour sur l'épisode de neige et ses conséquences, Mme Ferraris explique pourquoi il n'y avait plus d'eau. Les élus ont été impressionnés par les arbres cassés mais ont été heureux de jouer dans la neige.

Festival International du Cirque : remerciements à M. Neuder. Les enfants qui ont assisté à la représentation étaient ravis.

Le travail par groupe sur le problème des mégots avance bien, chaque groupe s'investit avec enthousiasme.

Informations diverses

1. Mise à jour de la liste des professionnels de santé

Depuis début Juillet, les professionnels de santé suivant ont rejoint l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 83 48 12 37
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADMR :	04 74 54 29 45

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

La Thérapeute-Psychocorporelle (06 74 28 93 03), l'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51), l'Opticien à domicile (06 11 33 01 04) sont situés dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales règlementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (04 74 54 22 97) mairie.faramans@gmail.com

3. Nouveaux professionnels et Services

* Depuis Octobre, Mme BUREL (0634197791) propose, dans l'ex-cabinet de la kiné (au 119, montée de l'église) :

- + des ateliers pédagogiques et des cours de soutien scolaire, les Mardis après-midi et les Mercredis matin.
- + des ateliers de couture, les Samedis matin.

* En début d'année 2020, Mr et Mme HUGONIN loueront à la commune, les ex-locaux de l'ADMR et de la fleuriste. Ils y installeront leur laboratoire de cuisine. Ils prépareront des repas qu'ils livreront au domicile des personnes âgées sur l'ensemble de notre commune et de notre bassin de vie. Il n'y aura aucune vente de plats au local.

4. Fortes chutes de neige du 14 et 15 Novembre

Suite à l'épisode neigeux du 14 novembre, de nombreux dégâts ont été causés aux arbres et arbustes :

1. Certains arbres ou arbustes étaient tombés sur la chaussée. Ils ont été coupés par les employés communaux pour dégager celle-ci. Ces arbres ont été déposés en bordure de voirie, nous invitons chaque propriétaire à récupérer leur bois avant le 20 décembre. Au-delà de cette date, la commune se chargera de l'évacuation.
2. Certaines haies ou branches situées en bordure de voies publiques sont devenues gênantes. Nous demandons à chaque propriétaire d'intervenir le plus rapidement possible sur leurs parcelles afin de supprimer tout danger. Nous rappelons que les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. (Article 1382 et suivants du Code Civil)
3. Pour les personnes qui ont subi des dégâts sur des plantations de noyers, des vergers ou autres, elles doivent prendre contact avec la mairie (un document est à compléter) pour qu'elle puisse procéder au recensement des pertes et ceci avant le 20 décembre. La commune transmettra, alors, ces renseignements à la DTT et à la chambre d'agriculture.

5. Récupération des encombrants

Une convention relative aux modalités de récupération des encombrants a été signée entre Bièvre Isère Communauté et la Ressourcerie.

Concrètement, une collecte gratuite des encombrants, en porte à porte, aura lieu sur Faramans, les 4èmes Vendredis de chaque mois à compter de Juin 2019.

Pour être collecté, chaque particulier devra s'inscrire auprès de la Ressourcerie (au 04 27 69 00 62 ou au 06 35 55 31 07).

6. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur NUNES,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Apiculteur BILLOD,
- Rémouleur ROUX,
- Produits antillais CAROLINA,
- Produits Aloe Vera MALLARD,
- Œufs MANGE,
- Ferme du SOZEA.

Ces professionnels complètent l'offre commerçante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boucherie,
- Boulangerie,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffeuse) exercent dans des locaux appartenant à la commune.

Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas, à participer au Marché hebdomadaire et à pousser la porte de nos commerçants et artisans.

7. Défibrillateur

Un second défibrillateur est mis à la disposition de la population.

Il a été installé, sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.

Pour rappel, l'autre est situé à l'entrée du Centre de loisirs Galabourdine.

8. Compensation de dégrèvements d'impôts

Suite à la sécheresse de 2018, un dégrèvement d'impôts a été accordé à certains propriétaires de terrains.

Cette somme doit être rendue aux éventuels fermiers.

La liste des parcelles concernées est consultable en Mairie.

9. Restauration du clocher de l'église

En collaboration avec l'Association du patrimoine religieux de Faramans et la Fondation du patrimoine, la commune lance une souscription (voir flyer, en pièce jointe) pour restaurer le clocher de l'église St Joseph de FARAMANS.

En effet, des subventions ont été obtenues du Conseil département et de la Fondation du Crédit Agricole Centre-Est. D'autres sont attendues de l'état et de la région mais elles ne permettront pas de financer complètement ce projet.

Tous les dons donneront droit à une réduction de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% du don.

Pour participer, vous pouvez compléter le Bon de souscription et le déposer, avec le règlement, sous enveloppe anonyme, dans l'urne à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Les enveloppes, non ouvertes, seront transmises, de façon groupée, à la Fondation du patrimoine.

Vous pouvez aussi donner, à l'aide d'une carte bancaire, sur le site internet :

www.fondation-patrimoine.org/60975

Sur ce même site, vous pourrez aussi observer, au quotidien, le montant des dons.

En deux mois, **3951 euros** ont été récoltés.

Si vous donnez avant le 31 Décembre, vous bénéficierez d'un dégrèvement de 66% de votre impôt sur le revenu 2019 !

Votre reçu fiscal vous sera adressé à l'adresse figurant sur le chèque.

Merci d'avance pour votre participation.

10. Chiens

La Mairie a reçu de nombreuses plaintes pour divagations de chiens et pour aboiements intempestifs et récurrents.

Pour rappel, la divagation des animaux domestiques (non tenus en laisse) est formellement interdite.

Ces derniers mois, des chiens errants ont créé un sentiment de peur dans le village, un autre a déséquilibré un adolescent en scooter.

Des mesures de capture peuvent être mises en place. Tout animal récupéré sera conduit à la SPA. Son propriétaire acquittera une amende pour non-respect de la loi et pour frais de capture.

Par ailleurs, il est rappelé que, dans un souci d'hygiène publique et de propreté des voies et des rues de la commune, les propriétaires doivent veiller à éviter que leurs animaux satisfassent leurs besoins naturels sur les trottoirs et places publiques.

Pour rappel, un bruit est considéré comme gênant dès lors qu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

De ce fait, nous demandons à chaque propriétaire de chiens de maîtriser leur animal afin qu'il n'engendre pas de nuisances au voisinage.

Il existe des systèmes adaptés pour limiter les aboiements des chiens. Vous devez en équiper votre animal.

En cas de nuisances, chacun est à même de contacter les forces de gendarmerie.

Elles sont chargées de constater ces infractions et de verbaliser.

Avant d'en arriver à cet extrême, il est bon de rappeler quelques consignes :

- a. Etre conciliant,
- b. Discuter avec ses voisins,
- c. Contacter le conciliateur-médiateur (Mr POUGET - 0677026341),
- d. Avertir les services de gendarmerie.

Calendrier des Fêtes des prochains mois

Décembre		
Dimanche 1	Repas des seniors, offert par le C.C.A.S	Salle des fêtes
Dimanche 8	Illuminations, points chauds de l'UPIF	Centre du village
Dimanche 8	Bourse d'échange Moto de Retour de Kick	Base de loisirs
Mardi 10	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Dimanche 15	Goûter de Noël du Club de Marche	Salle des fêtes
Janvier		
Dimanche 5	Vœux de la Municipalité, à 11h30	Salle des fêtes
Dimanche 19	Journée "Autour du mieux-être", organisée par l'UPIF	Salle des fêtes
Mardi 21	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Dimanche 26	Matinée Boudins de l'ACCA "La Diane d'Autimont"	Salle d'animation
Dimanche 26	Vente de galettes de Faradanse	Salle d'animation
Février		
Samedi 8	Concours de coinche organisé par Faradanse	Salle des fêtes
Samedi 15	Défilé du Carnaval et soirée dansante du Sou des Ecoles	Salle des fêtes
Dimanche 16	Matinée Boudins du Club Sportif Football	Salle d'animation
Mardi 18	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Vendredi 28	Représentation théâtrale des "Renaillots en scène", à 20h	Salle des fêtes
Samedi 29	Représentation théâtrale des "Renaillots en scène", à 20h	Salle des fêtes

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Toute la population est invitée, à assister, aux Vœux de la municipalité, le :

Dimanche 5 Janvier 2020, à 11h30, au Centre culturel.

Le Conseil Municipal de FARAMANS